

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5016**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe: 7 Génie climatique, chauffage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « génie climatique, chauffage" rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227s Montage d'installations de génie climatique, sanitaires et de chauffage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du génie climatique avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'interventions multiénergies (Gaz naturel et liquéfié, fioul, électricité, ENR - solaire, biomasse, géothermie et aérothermie, cogénération, pile à combustible) et multitechniques comprenant le chauffage central, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, le conditionnement d'air, la ventilation, l'hygiénisation des réseaux aérauliques et les salles blanches.

Les activités consistent à :

- installer, de régler et de réparer les installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de conditionnement d'air, de cogénération, de pile à combustible, de ventilation dans les immeubles et bureaux ;
- réaliser les opérations de mise en service et optimiser le fonctionnement des équipements installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de conditionnement d'air, de cogénération, de pile à combustible, de ventilation dans les immeubles et bureaux ;
- contrôler l'état des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de conditionnement d'air, de cogénération, de pile à combustible, de ventilation dans les immeubles et bureaux ;
- diagnostiquer les pannes et effectuer les réparations pour la distribution générale des bâtiments et les circuits fluides des équipements ;
- préparer, organiser et réaliser les travaux de modification, de maintenance et de dépannage des installations thermiques ou climatiques et des réseaux fluides ;
- réaliser les opérations de maintenance et d'entretien périodiques (filtres, pompes, remplissage gaz, etc.) sur des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de conditionnement d'air, de cogénération, de ventilation dans les immeubles et bureaux ;
- effectuer les réglages courants de pilotage des installations sur le système GTC, sur les régulations de chauffage et de climatisation;
- contrôler les points de consignes (température, pression, humidité) et optimiser le fonctionnement de l'installation.
- réaliser et modifier les plans et schémas des installations de distributions de fluides et des réseaux électriques ;
- assurer l'interface et le suivi technique des prestations avec les entreprises intervenant sur site et consigner les interventions sur les installations techniques, pour en rendre compte.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- prendre en charge la demande client et le cahier des charge dans l'entreprise et sur le site. pour analyser et identifier les besoins ;
- effectuer toutes les opérations de contrôle et d'essai, d'implantation, de façonnage, de câblage électriques avec une organisation rigoureuse avec la prise en compte risques matériels et environnementaux.
- réaliser l'ensembles opérations de contrôle des paramètre de fonctionnement de l'installation avec méthode, interpréter des résultats de mesures et modifier les paramètres pour un fonctionnement optimale.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier en génie climatique, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, l'agroalimentaire et de la santé (milieu hospitalier).

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du génie climatique comme une installation de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de conditionnement d'air, de cogénération, de ventilation dans les immeubles et bureaux. installation de chauffage miro-cogénération ou poly-énergies avec: Combustible fossile, capteurs solaires, pompe à chaleur qui sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformé en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.